

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Flavie Crête,
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.



Associations

Le CÉAS est « tiers de confiance » de l'Urssaf Deux dispositifs pour faciliter la tâche des bénévoles

Une association est gérée par des responsables bénévoles. Si elle est employeur, ce bénévolat ne l'exonère aucunement d'un strict respect du droit du travail et en particulier des obligations en matière de droit social. L'Urssaf a bien conscience de la complexité de la réglementation pour des responsables bénévoles au sein d'associations employant seulement quelques salariés et n'ayant pas les moyens d'avoir un service de gestion des ressources humaines.

L'Urssaf propose ainsi deux dispositifs pour le secteur associatif avec comme objectifs d'accompagner les employeurs dans la gestion salariale, de faciliter leur tâche et d'éviter des erreurs ou des oublis préjudiciables.

Le chèque-emploi associatif : il s'agit d'un e-service gratuit accessible à quasiment toutes les associations. Il vise à simplifier les formalités sociales liées à l'embauche et à la gestion du personnel. Une association peut recourir à ce dispositif pour tous types de contrat et quel que soit le temps de travail, mais nécessairement pour l'ensemble de ses salariés. Les démarches sont à effectuer sur le site « cea.urssaf.fr ». Une seule démarche permet d'effectuer les formalités administratives liées à l'embauche ; il y aura une seule déclaration à effectuer pour tous les organismes de protection sociale. L'Urssaf élabore les bulletins de paye, calcule les cotisations sociales et le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (prélèvements automatiques) et réalise les déclarations annuelles obligatoires.

Le dispositif Impact Emploi : ce dispositif concerne les associations de moins de vingt salariés. L'association signe une convention avec une association « tiers de confiance ». Via un logiciel mis à disposition par l'Urssaf, ce tiers de confiance réalise les formalités liées à l'embauche et au contrat de travail pour le compte de l'association employeur. Le tiers de confiance est l'interface entre l'association employeur et les organismes sociaux (l'Urssaf, les caisses de retraite complémentaire, les institutions de prévoyance, etc.) ou fiscaux. Il effectue une veille juridique et apporte des conseils en lien avec le droit du travail. Ce dispositif sécurise l'association employeur dans la gestion de ses salariés. Les relations entre l'association employeur et le tiers de confiance sont encadrées par une convention qui, entre autres, fixe les modalités financières de la prestation (participation forfaitaire, plafonnée par l'Urssaf, sur la base du nombre de bulletins de paye édités). En Mayenne, le CÉAS est tiers de confiance pour une quinzaine d'associations. Le Comité départemental olympique et sportif (Cdos 53) exerce la même mission, mais plus spécifiquement pour les associations sportives.





Une abstention un peu plus systématique Les Pays de la Loire restent dans le « top 3 »

En 2022, année d'élections présidentielle et législatives, 2,7 millions de Ligériens sont inscrits sur les listes électorales. L'inscription est maintenant automatique à 18 ans ; parmi les jeunes de 18 à 24 ans, peu sont absents des listes (3 %). Par contre, pour les 25 à 39 ans, le taux monte à 10 %. Globalement, la région compte 93 % des 18 ans ou plus qui sont inscrits.

En 2022, le vote systématique (présidentielle et législatives) concerne 38 % des inscrits (+ 2 points par rapport à 2017). Les Pays de la Loire se classent ainsi au troisième rang national derrière deux autres régions de l'ouest (Bretagne et Nouvelle-Aquitaine).

La légère progression par rapport à 2017 masque en réalité une chute du vote systématique : en 2002, 2017 et 2012, plus de la moitié des inscrits avaient participé à tous les scrutins.

L'abstention systématique progresse : de 8 % des inscrits en 2007, elle est passée à 16 % en 2022. Elle est de 28 % en 2022 pour l'ensemble des 25 à 29 ans (inscrits ou non) et de 22 % pour l'ensemble des 18 à 24 ans. Elle décroît avec l'âge, sauf pour les 80 ans ou plus : les difficultés d'accès au vote écartent des urnes 33 % de cette population.

Outre l'âge, pour les personnes inscrites, diverses caractéristiques socio-économiques ont une influence sur les comportements de vote. Ainsi, l'abstention est plus forte parmi les électeurs au chômage ou au foyer, parmi les moins diplômés ou encore parmi ceux ayant les revenus les plus faibles.

Source : Perrine Bauer et Xavier Pétilon, « Pays de la Loire – Élections 2022, l'abstention gagne du terrain », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 130 de novembre 2022 (1 page).



À vos agendas

Ce vendredi 2 décembre, à Laval Autour de la déficience auditive

Ce vendredi 2 décembre, de 18 h 30 à 20 h, bibliothèque Albert-Legendre, à Laval, soirée échanges et témoignages autour de la déficience auditive, en partenariat avec Quest'Handi, Les Mains qui parlent, l'Apajh Sarthe-Mayenne, Lectures labiales et plus...

« *Handicap invisible, la déficience auditive n'est pas qu'une maladie du « 3^e âge* » : deux millions de malentendants ont moins de 55 ans. Elle se traduit par une diminution partielle ou totale de la capacité à entendre les sons, mais aussi par

une modification de leur perception. La déficience auditive recouvre une réalité différente pour chaque personne et ses conséquences varient notamment en fonction du degré de surdité, de l'âge auquel celle-ci apparaît, des possibilités d'appareillage, du type d'éducation reçue, du mode de communication privilégié. »

Gratuit. Sur inscription : tél. 02 43 49 47 48 ;
mél. : bibliotheques.laval@laval.fr

La pensée hebdomadaire

« *L'argent coule à flots dans le sport professionnel de haut niveau, la corruption y est dénoncée, mais aucune autorité politico-sportive ne semble en capacité de se faire respecter sur le seul terrain de l'éthique. Les plus cyniques répondront que la surenchère est le prix à payer pour obtenir, dans les stades, un spectacle de qualité capable d'attirer et de fidéliser des spectateurs toujours plus exigeants. Possible. En attendant, le sport amateur est découragé, lui qui, au plus près des jeunes générations, souffre de ne plus avoir de moyens pour travailler.* »

Jean-Michel Djian, journaliste et écrivain, « Sport spectacle, cas de conscience » (point de vue), *Ouest-France* du 14 novembre 2022.